



*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Centre*

*Direction Départementale
des Territoires d'Eure-et-Loir*

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir*

**Plan de Prévention des Risques Technologiques
autour du site VOUZELAUD
Commune de Brou, lieudit Le Petit Vivier**

Recommandations

RECOMMANDATIONS

Les mesures suivantes sont recommandées pour le bâtiment dénommé « Club House » à la date d'approbation du PPRT :

- protection des surfaces vitrées par un film de protection contre les bris de vitre ou remplacement des vitrages par un vitrage capable de résister à la surpression à laquelle la construction est exposée.
- renforcement de l'ancrage des cadres des ouvertures extérieures ;
- pose de volets bois ou métalliques sur les ouvertures vitrées.